

NEURONES

Société Anonyme au capital de 9 711 486,40 €
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau I »
205 avenue Georges Clemenceau
92000 Nanterre

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 5 juin,
A 11 heures 30,

Les actionnaires de la société NEURONES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Monsieur Luc de CHAMMARD, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée, conformément aux statuts.

Il appelle en qualité de scrutateurs, deux actionnaires présents et acceptants :

- Monsieur Bertrand DUCURTIL,

et

- Madame Daphné de CHAMMARD représentant la société Host Développement.

Monsieur Cyril RAMNON est désigné secrétaire. Le bureau est ainsi composé.

[...]

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, mentionné dans l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport spécial et compte rendu des Commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation de ces rapports et des comptes annuels et consolidés,
- Affectation du résultat et versement d'un dividende de 1,3 euro par action,
- Quitus au Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (« *say on pay* » *ex-ante*),
- Fixation de la rémunération annuelle globale des administrateurs (« *say on pay* » *ex-ante*),
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce (« *say on pay* » *ex-post*),
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Luc de Chammard (« *say on pay* » *ex-post*),

- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Bertrand Ducurtil (« *say on pay* » *ex-post*),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le Président précise qu'aucun actionnaire n'a demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et certifiée exacte par les membres du bureau, fait apparaître que les titulaires d'actions présents, représentés et ayant voté par correspondance disposent de 22 269 603 actions représentant 38 256 826 voix sur un total de 24 276 641 actions ayant droit de vote et 40 516 493 voix, représentant ainsi 91,73% des actions et 94,42% des droits de vote.

Le Président fait observer que :

- tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales et réglementaires,
- la présente Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par la loi, peut valablement délibérer.

[...]

Après ces échanges de vue, le Président clôt les débats.

Puis, les résolutions suivantes sont lues et mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du :

- rapport de gestion,
- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

1) approuve les comptes consolidés de l'exercice, faisant ressortir un bénéfice net arrondi à 63,2 millions d'euros, dont 52,6 millions d'euros de résultat net part du groupe,

2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1 101 voix s'abstiennent.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du :

- rapport de gestion,
- rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux,

1) approuve les comptes de l'exercice social, faisant ressortir un résultat bénéficiaire net comptable arrondi à 71,3 millions d'euros,

2) approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1 101 voix s'abstiennent.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu d'un report à nouveau nul, le bénéfice distribuable est égal au bénéfice de l'exercice soit 71 288 613,77 euros.

L'Assemblée Générale décide de distribuer à titre de dividende la somme de 1,3 euro par action, soit un total de 31 562 330,80 euros *.

A la suite de cette affectation, le compte report à nouveau passe à 39 726 282,97 euros *.

* Calcul effectué à partir du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2024, soit 24 278 716, qui sera ajusté le cas échéant.

Le dividende sera détaché le 11 juin et mis en paiement le 13 juin 2025.

La somme, ainsi répartie entre les actionnaires, est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2021 : 1 euro par action,

2022 : 1,1 euro par action,

2023 : 1,2 euro par action.

***Cette résolution est adoptée par 100% des voix.
15 voix votent contre.***

[...]

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités légales de dépôt et de publication.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
15 voix s'abstiennent.***

Rien n'étant plus à délibérer, la séance est levée à 12 heures 35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

4 Comptes sociaux

4.1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAUX

Bilan social

ACTIF	31/12/2023		31/12/2024	
	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Concessions, brevets et licences	30	150	135	15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30	150	135	15
Installations et agencements	509	770	339	431
Matériel informatique et de bureau	38	130	98	32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547	900	437	463
Participations financières	80 474	80 752	-	80 752
Autres immobilisations financières	604	609	-	609
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	81 078	81 361	-	81 361
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	81 655	82 411	572	81 839
Clients et comptes rattachés	40 233	38 975	-	38 975
Autres créances	17 571	25 287	-	25 287
Charges constatées d'avance	88	40	-	40
Valeurs mobilières de placement	205 185	234 245	-	234 245
Disponibilités	2 314	12 230	-	12 230
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	265 391	310 777	-	310 777
TOTAL DE L'ACTIF	347 046	393 188	572	392 616

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	9 711	9 711
Prime d'émission	30 593	15 489
Réserve légale	971	971
Report à nouveau	14 660	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(638)	71 289
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	55 297	97 460
Provisions pour risques	13	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 621	730
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 870	21 972
Dettes fiscales et sociales	8 760	9 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	245 404	263 138
Produits constatés d'avance	81	268
TOTAL DES DETTES	291 736	295 156
TOTAL DU PASSIF	347 046	392 616

Compte de résultat social

COMPTE DE RÉSULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2024
Vente de marchandises	151	19
Ventes de prestations de services	166 664	193 622
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	166 815	193 641
Subventions d'exploitation	10	-
Produit des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	2	13
PRODUITS D'EXPLOITATION	166 827	193 654
Achats de marchandises	151	19
Autres achats et charges externes	163 610	191 088
Impôts, taxes et versements assimilés	296	336
Salaires et traitements	1 797	1 842
Charges sociales	1 027	1 047
Dotations aux amortissements sur immobilisations	108	98
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges	14	23
CHARGES D'EXPLOITATION	167 003	194 453
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(176)	(799)
Produits financiers de participation	-	71 437
Autres intérêts et produits assimilés	5 120	9 209
Produit des cessions des immobilisations financières	-	1 120
Différences positives de change	-	-
PRODUITS FINANCIERS	5 120	81 766
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	5 671	8 677
Valeur comptable des immobilisations financières	-	250
Différences négatives de change	11	-
CHARGES FINANCIÈRES	5 682	8 927
RÉSULTAT FINANCIER	(562)	72 839
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(738)	72 040
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(8)	-
Impôts sur les bénéfices	(108)	751
TOTAL DES PRODUITS	171 947	275 420
TOTAL DES CHARGES	172 585	204 131
BÉNÉFICE/(PERTE)	(638)	71 289

4.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application anticipée du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée, et comprise entre un et cinq ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. Lorsque la quote-part de situation nette détenue s'avère inférieure au coût d'acquisition à la clôture, la valeur d'utilité est appréciée via une approche par DCF et par multiple du résultat opérationnel.

Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas matière à dépréciation de titres de participation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	Reclassement	-	31/12/24
Concessions, Brevets, licences	150	-	-	-	150
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	150	-	-	-	150
Amortissements concessions, brevets, licences	(120)	(15)	-	-	(135)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(120)	(15)	-	-	(135)
TOTAL VALEURS NETTES	30	(15)	-	-	15

3.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Agencements et installations	770	-	-	770
Matériel informatique et bureau	130	-	-	130
Immobilisations en cours et avances	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	900	-	-	900
Amortissements agencements et installations	(261)	(78)	-	(339)
Amortissements matériel informatique et bureau	(92)	(6)	-	(98)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(353)	(84)	-	(437)
TOTAL VALEURS NETTES	547	(84)	-	463

3.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Titres de participation	80 474	528	(250)	80 752
Autres immobilisations financières	604	5	-	609
TOTAL VALEURS BRUTES	81 078	533	(250)	81 361

Les mouvements sur les participations intervenus au cours de l'exercice 2024 sont :

- acquisition d'environ 0,3 % du capital de Codilog ;
- acquisition d'environ 0,18 % du capital d'Helpline (auprès d'un dirigeant et d'un manager) ;
- cession de 100 % du capital de Dataquantic à une société du groupe (Intenz).

Les autres immobilisations financières correspondent pour 577 k€ aux fonds mis à la disposition du contrat de liquidité de l'action et, pour le solde, à des dépôts de garantie.

3.4. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Créances clients	40 079	38 966
Factures à établir	154	9
TOTAL BRUT	40 233	38 975
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	40 233	38 975

3.5. Échéance des créances à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Autres immobilisations financières	389	-	389
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	389	-	389
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	13	13
Personnel	-	1	1
Créances clients et comptes rattachés	-	38 975	38 975
Créances fiscales	-	5 447	5 447
Compte courant débiteur	-	19 480	19 480
Autres créances	-	346	346
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-	64 262	64 262
Charges constatées d'avance	-	40	40
TOTAL	389	64 302	64 691

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Ils servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie principalement dans le cadre de la convention de cash pooling (avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

3.6. Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/23		31/12/24	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Sicav	18 526	18 703	48 905	49 308
Dépôts à terme	186 659	187 995	185 340	192 586
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	205 185	206 698	234 245	241 894

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2024
24 278 716	-	-	24 278 716

3.7.2. Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2024, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22	06/06/24
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22	06/06/24
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25	06/06/27
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27	06/06/29
Nombre de bénéficiaires	12	10	12
- dont dirigeants	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000	48 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2023	4 000	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2024	-	50 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2024	-	50 000	48 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2024	50 500	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2024	50 500	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2024	-	0,21 %	0,20 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE			0,41 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans
Taux sans risque	0 %	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (en euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 septembre 2020 (plan H) - Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) - Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	-
2 juin 2024 (plan J) - Actions gratuites	02/06/27	-	47,55	-

3.7.3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Capital social	9 711	-	-	9 711
Prime de fusion	30 593	-	(15 104)	15 489
Réserve légale	971	-	-	971
Report à nouveau	14 660	-	(14 660)	-
Résultat de l'exercice 2023	(638)	-	638	-
Résultat de l'exercice 2024	-	71 289	-	71 289
TOTAL CAPITAUX PROPRES	55 297	71 289	(29 126)	97 460

La variation des capitaux propres d'un exercice sur l'autre correspond au résultat de l'année, diminué du décaissement du dividende (1,2 euro par action) pour 29 125 712 euros au titre de l'exercice précédent.

3.8. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Provision pour risques	13	-	(13)	-
TOTAL VALEURS BRUTES	13	-	(13)	-

3.9. Produits et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Fournisseurs : avoirs à recevoir	43	13
Factures à établir	154	9
Autres produits à recevoir	-	1
Intérêts courus à recevoir	1 336	7 246
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	1 533	7 269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277	293
Dettes fiscales et sociales	757	722
Clients - Avoirs à établir - Avances	101	5
Autres dettes	543	663
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 678	1 683

3.10. Échéancier des dettes à la clôture

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-	730	730
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	21 972	21 972
Dettes fiscales et sociales	-	9 048	9 048
Comptes courants créditeurs	-	262 602	262 602
Autres dettes	-	536	536
TOTAL	-	294 888	294 888

Les comptes courants créditeurs correspondent à la trésorerie des filiales placée dans le "cash pool" du groupe ou à des comptes courants de trésorerie rémunérés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Analyse du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2023	En %	2024	En %
Refacturation à des clients ayant contracté avec la maison mère, de prestations réalisées par des entités du groupe	161 249	96,6 %	187 925	97,1 %
Management fees	2 765	1,7 %	2 797	1,4 %
Refacturation d'autres services et achats mutualisés	2 801	1,7 %	2 919	1,5 %
TOTAL	166 815	100 %	193 641	100 %

Le chiffre d'affaires est réalisé à 100 % en France.

4.2. Analyse des produits et charges financiers

Les produits financiers se composent principalement des dividendes reçus pour 71 437 k€ et des intérêts et des produits nets de cession sur les Sicav et Dépôts à terme pour 8 564 k€.

Les charges financières sont principalement constituées des intérêts sur le "cash pool" entre NEURONES et certaines de ses filiales pour 7 891 k€.

4.3. Analyse des charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la plus-value sur la cession de la société Dataquantic pour 870 k€ (cf. 3.3. Immobilisations financières).

4.4. Ventilation de l'impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	2023	2024		
	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(736)	71 178	(645)	70 533
Résultat exceptionnel	(5)	862	(21)	841
Charge d'intégration fiscale	103	-	(85)	(85)
TOTAL	(638)	72 040	(751)	71 289

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Cautions données

Néant.

5.2. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Le montant des engagements à fin décembre 2024 est de 125 k€.

5.3. Autres engagements hors bilan

Néant.

5.4. Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

La nature des placements financiers ne fait pas peser de risque de taux. Et, de par son activité réalisée en France et avec des facturations réalisées en euros, NEURONES S.A. n'est pas exposé aux risques de change.

5.5. Effectifs moyens

	2023	2024
Cadres	17	15
Employés	6	6
TOTAL	23	21

5.6. Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2024, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 539 000 euros.

5.7. Croissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
C3S	229	282
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	177	403
TOTAL DES RÉINTEGRATIONS DE L'EXERCICE À DÉDUIRE L'EXERCICE SUIVANT	406	685

5.8. Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2022 à 2025.

Les modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre, après imputation de tous leurs déficits antérieurs,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe, non liées au déficit, sont également conservées par la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2024
Impôt comptabilisé	5	751
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	106	932

5.9. Identité de la société établissant des comptes consolidés

Il s'agit de la société mère, NEURONES S.A., tête du groupe.

5.10. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	BMA	KPMG
Certification des comptes	26	26
Certification des informations en matière de durabilité	50	1
Autres services	5	-
TOTAL DES HONORAIRES	81	27

5.11. Résultat par action dilué et non dilué

<i>(en euros)</i>	2023	2024
Résultat net social	(637 977)	71 288 614
Résultat net par action non dilué	(0,03)	2,94
Résultat net par action dilué	(0,03)	2,93

5.12. Événements postérieurs à la clôture

L'article 19 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 (promulguée le 28 février 2025) augmente le taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions de 20 % à 30 %, à partir du 1^{er} mars 2025. L'impact sur le passif social au 31 décembre 2024 est de 230 676 euros.

4.3. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres*	Quotepart de capital détenu <i>(en %)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés par la maison-mère
				Brute	Nette					
I – FILIALES (plus de 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arondor	202	6 137	58,1 %	3 870	3 870	-	-	25 725	1 151	998
AS International Group	562	8 646	97,3 %	12 006	12 006	-	-	5 459	315	14 028
Codilog	6 427	23 211	76,1 %	6 501	6 501	-	-	43 698	4 780	4 548
Edugroupe	4 190	5 178	99,6 %	5 247	5 247	-	-	9 088	2 024	3 006
Finaxys	438	11 775	76,4 %	2 783	2 783	-	-	41 958	1 646	5 329
Helpline	1 114	120 325	91,8 %	5 597	5 597	-	-	206 139	24 719	20 422
Dragonfly	1 036	26 308	94,1 %	5 638	5 638	-	-	1 477	204	1 882
Karré	220	3 499	51 %	112	112	-	-	11 357	1 993	746
Neurones Consulting	40	(220)	100 %	40	40	-	-	-	(635)	8 000
Neurones IT	33 803	39 494	95,1 %	30 033	30 033	-	-	64 772	3 735	6 748
RS2i	687	19 976	98,9 %	8 924	8 924	-	-	25 430	3 990	5 001
II – PARTICIPATIONS (10 à 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III – AUTRES TITRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				80 752	80 752	-	-			-

* Avant répartition mais après affectation du résultat 2024.



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Neurones S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre



KPMG SA
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège



BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Neurones S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "1. Généralités" de l'annexe des comptes annuels concernant l'application anticipée du règlement n° 2022-06.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neurones S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 21^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 28^{ème} année, dont respectivement 21 et 25 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2025

KPMG SA

Mouysset Camille

Camille Mouysset
Associée

Paris, le 28 avril 2025

BM&A

Thierry Bellot

Thierry Bellot
Associé

Céline Claro

Céline Claro
Associée

4 Comptes sociaux

4.1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAUX

Bilan social

ACTIF	31/12/2023		31/12/2024	
	Net	Brut	Amortissements et provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Concessions, brevets et licences	30	150	135	15
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30	150	135	15
Installations et agencements	509	770	339	431
Matériel informatique et de bureau	38	130	98	32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547	900	437	463
Participations financières	80 474	80 752	-	80 752
Autres immobilisations financières	604	609	-	609
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	81 078	81 361	-	81 361
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	81 655	82 411	572	81 839
Clients et comptes rattachés	40 233	38 975	-	38 975
Autres créances	17 571	25 287	-	25 287
Charges constatées d'avance	88	40	-	40
Valeurs mobilières de placement	205 185	234 245	-	234 245
Disponibilités	2 314	12 230	-	12 230
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	265 391	310 777	-	310 777
TOTAL DE L'ACTIF	347 046	393 188	572	392 616

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	9 711	9 711
Prime d'émission	30 593	15 489
Réserve légale	971	971
Report à nouveau	14 660	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(638)	71 289
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	55 297	97 460
Provisions pour risques	13	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 621	730
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 870	21 972
Dettes fiscales et sociales	8 760	9 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	245 404	263 138
Produits constatés d'avance	81	268
TOTAL DES DETTES	291 736	295 156
TOTAL DU PASSIF	347 046	392 616

Compte de résultat social

COMPTE DE RÉSULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2024
Vente de marchandises	151	19
Ventes de prestations de services	166 664	193 622
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	166 815	193 641
Subventions d'exploitation	10	-
Produit des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	2	13
PRODUITS D'EXPLOITATION	166 827	193 654
Achats de marchandises	151	19
Autres achats et charges externes	163 610	191 088
Impôts, taxes et versements assimilés	296	336
Salaires et traitements	1 797	1 842
Charges sociales	1 027	1 047
Dotations aux amortissements sur immobilisations	108	98
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges	14	23
CHARGES D'EXPLOITATION	167 003	194 453
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(176)	(799)
Produits financiers de participation	-	71 437
Autres intérêts et produits assimilés	5 120	9 209
Produit des cessions des immobilisations financières	-	1 120
Différences positives de change	-	-
PRODUITS FINANCIERS	5 120	81 766
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	5 671	8 677
Valeur comptable des immobilisations financières	-	250
Différences négatives de change	11	-
CHARGES FINANCIÈRES	5 682	8 927
RÉSULTAT FINANCIER	(562)	72 839
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(738)	72 040
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(8)	-
Impôts sur les bénéfices	(108)	751
TOTAL DES PRODUITS	171 947	275 420
TOTAL DES CHARGES	172 585	204 131
BÉNÉFICE/(PERTE)	(638)	71 289

4.2. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis suivant les principes comptables généralement admis, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application anticipée du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis pour usage interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée, et comprise entre un et cinq ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à son coût d'acquisition. Lorsque la quote-part de situation nette détenue s'avère inférieure au coût d'acquisition à la clôture, la valeur d'utilité est appréciée via une approche par DCF et par multiple du résultat opérationnel.

Au 31 décembre 2024, il n'y avait pas matière à dépréciation de titres de participation.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Les valeurs inscrites à l'actif correspondent au cours historique d'acquisition.

Les intérêts courus sur les billets de trésorerie et certificats de dépôt sont comptabilisés prorata temporis sur la période courue jusqu'à la date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	Reclassement	-	31/12/24
Concessions, Brevets, licences	150	-	-	-	150
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	150	-	-	-	150
Amortissements concessions, brevets, licences	(120)	(15)	-	-	(135)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(120)	(15)	-	-	(135)
TOTAL VALEURS NETTES	30	(15)	-	-	15

3.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Agencements et installations	770	-	-	770
Matériel informatique et bureau	130	-	-	130
Immobilisations en cours et avances	-	-	-	-
TOTAL VALEURS BRUTES	900	-	-	900
Amortissements agencements et installations	(261)	(78)	-	(339)
Amortissements matériel informatique et bureau	(92)	(6)	-	(98)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(353)	(84)	-	(437)
TOTAL VALEURS NETTES	547	(84)	-	463

3.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Titres de participation	80 474	528	(250)	80 752
Autres immobilisations financières	604	5	-	609
TOTAL VALEURS BRUTES	81 078	533	(250)	81 361

Les mouvements sur les participations intervenus au cours de l'exercice 2024 sont :

- acquisition d'environ 0,3 % du capital de Codilog ;
- acquisition d'environ 0,18 % du capital d'Helpline (auprès d'un dirigeant et d'un manager) ;
- cession de 100 % du capital de Dataquantic à une société du groupe (Intenz).

Les autres immobilisations financières correspondent pour 577 k€ aux fonds mis à la disposition du contrat de liquidité de l'action et, pour le solde, à des dépôts de garantie.

3.4. Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Créances clients	40 079	38 966
Factures à établir	154	9
TOTAL BRUT	40 233	38 975
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	40 233	38 975

3.5. Échéance des créances à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Autres immobilisations financières	389	-	389
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	389	-	389
Fournisseurs - avoirs à recevoir	-	13	13
Personnel	-	1	1
Créances clients et comptes rattachés	-	38 975	38 975
Créances fiscales	-	5 447	5 447
Compte courant débiteur	-	19 480	19 480
Autres créances	-	346	346
TOTAL ACTIF CIRCULANT	-	64 262	64 262
Charges constatées d'avance	-	40	40
TOTAL	389	64 302	64 691

Les comptes courants servent à enregistrer les mouvements liés à l'impôt société (charge d'impôt, versement d'acomptes et liquidation de l'impôt) dans le cadre du schéma d'intégration fiscale mis en place entre NEURONES et les filiales appartenant au groupe d'intégration fiscale.

Ils servent également à enregistrer les mouvements de trésorerie principalement dans le cadre de la convention de cash pooling (avec remontée des capitaux en valeur par l'intermédiaire d'un compte miroir) entre NEURONES et les filiales adhérentes à cette convention.

3.6. Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31/12/23		31/12/24	
	Valeur d'achat	Valeur liquidative	Valeur d'achat	Valeur liquidative
Sicav	18 526	18 703	48 905	49 308
Dépôts à terme	186 659	187 995	185 340	192 586
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	205 185	206 698	234 245	241 894

3.7. Capitaux propres

3.7.1. Capital

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2024
24 278 716	-	-	24 278 716

3.7.2. Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2024, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22	06/06/24
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22	06/06/24
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25	06/06/27
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27	06/06/29
Nombre de bénéficiaires	12	10	12
- dont dirigeants	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000	48 500
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2023	4 000	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2024	-	50 000	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2024	-	50 000	48 500
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2024	50 500	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2024	50 500	-	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2024	-	0,21 %	0,20 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE			0,41 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I	Plan actions gratuites J
Durée de vie	3 ans	3 ans	3 ans
Taux sans risque	0 %	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (en euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 septembre 2020 (plan H) - Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) - Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	-
2 juin 2024 (plan J) - Actions gratuites	02/06/27	-	47,55	-

3.7.3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Capital social	9 711	-	-	9 711
Prime de fusion	30 593	-	(15 104)	15 489
Réserve légale	971	-	-	971
Report à nouveau	14 660	-	(14 660)	-
Résultat de l'exercice 2023	(638)	-	638	-
Résultat de l'exercice 2024	-	71 289	-	71 289
TOTAL CAPITAUX PROPRES	55 297	71 289	(29 126)	97 460

La variation des capitaux propres d'un exercice sur l'autre correspond au résultat de l'année, diminué du décaissement du dividende (1,2 euro par action) pour 29 125 712 euros au titre de l'exercice précédent.

3.8. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/23	+	-	31/12/24
Provision pour risques	13	-	(13)	-
TOTAL VALEURS BRUTES	13	-	(13)	-

3.9. Produits et charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Fournisseurs : avoirs à recevoir	43	13
Factures à établir	154	9
Autres produits à recevoir	-	1
Intérêts courus à recevoir	1 336	7 246
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	1 533	7 269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277	293
Dettes fiscales et sociales	757	722
Clients - Avoirs à établir - Avances	101	5
Autres dettes	543	663
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 678	1 683

3.10. Échéancier des dettes à la clôture

(en milliers d'euros)	Plus d'un an	Moins d'un an	Montant brut
Emprunt auprès des établissements de crédit	-	730	730
Emprunt et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	21 972	21 972
Dettes fiscales et sociales	-	9 048	9 048
Comptes courants créditeurs	-	262 602	262 602
Autres dettes	-	536	536
TOTAL	-	294 888	294 888

Les comptes courants créditeurs correspondent à la trésorerie des filiales placée dans le "cash pool" du groupe ou à des comptes courants de trésorerie rémunérés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Analyse du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2023	En %	2024	En %
Refacturation à des clients ayant contracté avec la maison mère, de prestations réalisées par des entités du groupe	161 249	96,6 %	187 925	97,1 %
Management fees	2 765	1,7 %	2 797	1,4 %
Refacturation d'autres services et achats mutualisés	2 801	1,7 %	2 919	1,5 %
TOTAL	166 815	100 %	193 641	100 %

Le chiffre d'affaires est réalisé à 100 % en France.

4.2. Analyse des produits et charges financiers

Les produits financiers se composent principalement des dividendes reçus pour 71 437 k€ et des intérêts et des produits nets de cession sur les Sicav et Dépôts à terme pour 8 564 k€.

Les charges financières sont principalement constituées des intérêts sur le "cash pool" entre NEURONES et certaines de ses filiales pour 7 891 k€.

4.3. Analyse des charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel correspond principalement à la plus-value sur la cession de la société Dataquantic pour 870 k€ (cf. 3.3. Immobilisations financières).

4.4. Ventilation de l'impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	2023	2024		
	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(736)	71 178	(645)	70 533
Résultat exceptionnel	(5)	862	(21)	841
Charge d'intégration fiscale	103	-	(85)	(85)
TOTAL	(638)	72 040	(751)	71 289

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Cautions données

Néant.

5.2. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements liés aux indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective, mais n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux. Le montant des engagements à fin décembre 2024 est de 125 k€.

5.3. Autres engagements hors bilan

Néant.

5.4. Degré d'exposition aux risques de taux et aux risques de change

La nature des placements financiers ne fait pas peser de risque de taux. Et, de par son activité réalisée en France et avec des facturations réalisées en euros, NEURONES S.A. n'est pas exposé aux risques de change.

5.5. Effectifs moyens

	2023	2024
Cadres	17	15
Employés	6	6
TOTAL	23	21

5.6. Rémunération des membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations brutes dues au titre de l'exercice 2024, allouées aux membres du Conseil d'Administration de NEURONES est de 539 000 euros.

5.7. Croissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
C3S	229	282
Plus ou moins-values latentes sur OPCVM	177	403
TOTAL DES RÉINTEGRATIONS DE L'EXERCICE À DÉDUIRE L'EXERCICE SUIVANT	406	685

5.8. Régime fiscal des groupes de sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le groupe NEURONES a opté en faveur du régime d'intégration fiscale pour les années 2022 à 2025.

Les modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur le résultat fiscal propre, après imputation de tous leurs déficits antérieurs,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées en totalité par la société mère. Les économies réalisées par le groupe, non liées au déficit, sont également conservées par la société mère.

Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale <i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2024
Impôt comptabilisé	5	751
Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale	106	932

5.9. Identité de la société établissant des comptes consolidés

Il s'agit de la société mère, NEURONES S.A., tête du groupe.

5.10. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	BMA	KPMG
Certification des comptes	26	26
Certification des informations en matière de durabilité	50	1
Autres services	5	-
TOTAL DES HONORAIRES	81	27

5.11. Résultat par action dilué et non dilué

<i>(en euros)</i>	2023	2024
Résultat net social	(637 977)	71 288 614
Résultat net par action non dilué	(0,03)	2,94
Résultat net par action dilué	(0,03)	2,93

5.12. Événements postérieurs à la clôture

L'article 19 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 (promulguée le 28 février 2025) augmente le taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions de 20 % à 30 %, à partir du 1^{er} mars 2025. L'impact sur le passif social au 31 décembre 2024 est de 230 676 euros.

4.3. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres*	Quotepart de capital détenu <i>(en %)</i>	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés par la maison-mère
				Brute	Nette					
I – FILIALES (plus de 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arondor	202	6 137	58,1 %	3 870	3 870	-	-	25 725	1 151	998
AS International Group	562	8 646	97,3 %	12 006	12 006	-	-	5 459	315	14 028
Codilog	6 427	23 211	76,1 %	6 501	6 501	-	-	43 698	4 780	4 548
Edugroupe	4 190	5 178	99,6 %	5 247	5 247	-	-	9 088	2 024	3 006
Finaxys	438	11 775	76,4 %	2 783	2 783	-	-	41 958	1 646	5 329
Helpline	1 114	120 325	91,8 %	5 597	5 597	-	-	206 139	24 719	20 422
Dragonfly	1 036	26 308	94,1 %	5 638	5 638	-	-	1 477	204	1 882
Karré	220	3 499	51 %	112	112	-	-	11 357	1 993	746
Neurones Consulting	40	(220)	100 %	40	40	-	-	-	(635)	8 000
Neurones IT	33 803	39 494	95,1 %	30 033	30 033	-	-	64 772	3 735	6 748
RS2i	687	19 976	98,9 %	8 924	8 924	-	-	25 430	3 990	5 001
II – PARTICIPATIONS (10 à 50 % détenus)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III – AUTRES TITRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL				80 752	80 752	-	-			-

* Avant répartition mais après affectation du résultat 2024.